

L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-01

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI** ; **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

DOTATION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET 2016 DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES FREQUENTES MAJEURS

Afin de pallier le problème de trésorerie du budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, le Président propose aux membres du comité syndical de voter une dotation exceptionnelle non remboursable pour un montant de 25 000 €.

Ce problème de trésorerie résulte du décalage entre les dépenses réalisées sur 2015 et l'encaissement des subventions correspondantes.

Le caractère non remboursable de cette dotation, permettra de constituer un fonds de roulement au budget de la Régie.

Oui l'exposé du Président,

Les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Approuvent le versement d'une dotation exceptionnelle non remboursable au budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés pour un montant de 25 000 €,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-02

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdrière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

ELECTIONS PARTIELLES DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU P. N. R. VERDON

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon et notamment ses articles 10 et 11

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu les élections régionales qui se sont déroulées les 6 et 13 décembre 2015

Considérant la nécessité de procéder à des élections partielles du Bureau à l'effet d'élire deux délégués du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, qui siègeront au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel, et invité les membres du comité syndical à déclarer leurs candidatures, le Président Bernard CLAP a constitué le bureau de vote composé de :

- M. Bernard CLAP, Président
- les assesseurs : M. Michel OPPOSITE et M. Robert RICARD (doyens) et Mme Laurence DEPIEDS et Mme Johanna LOCATELLI (benjamins)

Mme Eliane BARREILLE, et **M. Jean BACCI**, délégués du Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur se sont déclarés candidats.

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Suite au vote de chacun des représentants et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président a déclaré les suffrages obtenus par chacune des candidats.

- **Eliane BARREILLE** 49 voix
- **Jean BACCI** 51 voix
- bulletins blancs 3

Le Président a déclaré élus membres du bureau syndical, au premier tour à la majorité absolue des voix, **Mme Eliane BARREILLE** et **M. Jean BACCI** en tant que conseillers régionaux Provence Alpes Côte d'Azur.

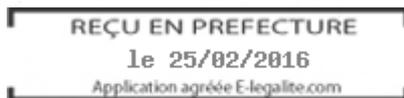
Le procès-verbal des opérations de vote est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président :
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Elections partielles des membres du bureau

Procès verbal des opérations de vote

Vu les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

et les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment ses articles 10 et 11

et le renouvellement des conseillers régionaux suite aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

et au vu de la délibération du conseil municipal de la commune de Moustiers Sainte Marie (04), s'est réuni le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, légalement convoqué, sous la présidence de M. Bernard CLAP Président, à l'effet d'élire deux délégués du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, qui siègeront au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Comité Syndical, le Président a fait réunir le bureau de vote qui est composé du Président M. Bernard CLAP

et des quatre assesseurs ci-après : ... Johanna LOCATELLI.....etLAWENK.....DEPIEDS.....
(benjamins) etRobert.....R.IGARA.....etMichel.....OPPOSITE..... (doyens),

.....assurant la fonction de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/02/2016
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20160223-DEL16_02_CS1_02-0

L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-03

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2016 DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Vu la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2016 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-04

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Cotisations statutaires et dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2016

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président rappelle que les statuts du syndicat mixte prévoient à l'article 18 « qu'à partir de 2009 le montant des cotisations statutaires annuelles fera l'objet d'une révision annuelle fixée par le comité syndical. Cette variation annuelle sera indexée sur la variation du taux de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac (Ensemble des ménages – France entière – métropole - + DOM) constatée durant l'année précédente ».

Le Président propose donc aux membres du comité syndical d'appliquer cette révision au titre des cotisations statutaires 2016 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et des Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var, sur la base de la variation du taux de l'indice INSEE constaté au titre de l'année 2015 et qui s'élève à 0,2 %.

S'agissant des communes il est proposé de maintenir la cotisation à 4 € / an / habitant sur la base de la population servant au calcul de la dotation globale de fonctionnement 2015.

Les cotisations au titre de l'exercice 2016 s'établissent donc comme suit :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur : **949 750 €**
- Conseil général du Var : **101 408 €**
- Conseil général des Alpes de Haute Provence : **101 408 €**
- Communes : **4 € / an / habitant** (base population DGF 2015)

Le Président propose de solliciter comme chaque année une dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **125 000 €**.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la révision de la cotisation statutaire telle que présentée ci-dessus pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var et le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence et décident de fixer le montant de leur contribution statutaire au titre de l'exercice 2015 à **949 750 € pour le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, et 101 408 € pour chacun des deux départements des Alpes de Haute Provence et du Var** ;
- décident de maintenir la cotisation des **communes à 4 € / par an / par habitant** (base population DGF 2015) pour l'exercice 2016 ;
- décident de solliciter une dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 auprès de **la DREAL PACA pour un montant de 125 000 €**.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-05

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET ESPACE VALLEEN

Dans le cadre d'un appel à projet Interrégional et à l'échelle du massif des Alpes françaises, le territoire du Parc du Verdon est devenu pleinement éligible à la politique de massif et aux fonds dédiés à la montagne POIA (Europe FEDER / Etat CIMA)¹. En 2015, les élus du Parc du Verdon ont ainsi souhaité candidater au programme Espaces valléens 2016-2020. Les partenaires du massif ont retenu la stratégie proposée et un plan d'actions à mettre en œuvre à partir de 2016 et ce pour 3 ans.

Les grands axes de la stratégie visent à :

1. ORGANISER L'ACCES DES VISITEURS ET UNE QUALITE D'ACCUEIL A LA HAUTEUR DE LA NOTORIETE DES SITES ATTRACTIFS DU VERDON
2. ELARGIR L'OFFRE « ECOTOURISME » DU VERDON FONDEE SUR DES PATRIMOINES A VIVRE
3. METTRE EN PRATIQUE LA COOPERATION ENTRE LES TERRITOIRES ET LES PARTENAIRES ENGAGES POUR LE VERDON
4. CONSTRUIRE LA DESTINATION TOURISTIQUE DU GRAND VERDON

Missions :

Placé sous l'autorité de la direction et encadré par le responsable du pôle Développement. Il (elle) travaillera en coordination avec le chargé de mission Tourisme du Parc au sein de la cellule technique Espace valléen du Parc du Verdon. Le (la) chargé(e) de programme « Espace valléen » a pour mission :

- 1- l'organisation et l'animation du programme « espace valléen du Parc du Verdon – Voir le Verdon en Grand »,
- 2- l'aide à la mobilisation des financements et à la mise en œuvre des actions,
- 3- la gestion administrative et financière du programme ainsi que son évaluation auprès des acteurs et financeurs.

Activités :

1- Conduite du programme « espace valléen du Parc du Verdon – Voir le Verdon en Grand » :

- Organiser et animer les comités de pilotage (élus et financeurs) et technique (représentants des financeurs et maîtres d'ouvrage).
- Accompagner techniquement et administrativement les porteurs de projets inscrits dans le plan d'actions ainsi que les projets en maîtrise d'ouvrage Parc du Verdon ou Régie (formations à la manipulation des fonds européens, accompagnement individuel dans la phase d'écriture des dossiers, pré-instruction des dossiers...).

(Il doit être capable de questionner le projet et d'identifier les faiblesses avant même une étude de faisabilité)

- Proposer et animer une stratégie de communication du programme espace valléen, en lien avec la communication du Parc (communication et guides pour les porteurs de projet, communication institutionnelle et grand public).

¹ <http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr/>

- Coordonner et animer la cellule interne « espace valléen » au Parc du Verdon : organiser la transversalité des agents mobilisés (Régie d'aménagement, tourisme, mobilité, patrimoine bâti, communication, patrimoine naturel, eau, culture).
- Participation active au réseau des espaces valléens du massif des Alpes et recherche de coopération dans le cadre de la stratégie « Voir le Verdon en Grand ! ».

2- Aide à la mobilisation des financements et participation à la mise en œuvre des actions au sein de l'équipe projet de l'espace valléen

en lien avec la responsable administrative et financière du Parc pour toutes les opérations en maîtrise d'ouvrage directe du Parc du Verdon ou de la Régie et avec la gestionnaire administrative et financière du Parc en charge du suivi des subventions

- Appuyer l'équipe projet dans la mise en œuvre toute ou partie des actions programmées. Cette tâche sera définie en concertation avec l'équipe et la direction en fonction des besoins identifiés et des compétences du chargé du programme
- Assurer l'ingénierie financière : rechercher les cofinancements nécessaires aux opérations, orienter et aider au montage des projets dans d'autres cadres financiers (Leader Grand Verdon (lien étroit avec le GAL), Alcotra, appels à projets nationaux ou européens (horsFEDER)...), piloter la mise en œuvre du fonds de solidarité pour le Verdon inscrit dans l'axe 3 de la stratégie et enfin préparer le second plan d'actions 2019-2020.
- Appui à la commande publique : élaboration des cahiers des charges, aide à la sélection des offres...

3- Gestion administrative du programme

en lien avec la responsable administrative et financière du Parc pour toutes les opérations en maîtrise d'ouvrage directe du Parc du Verdon ou de la Régie et avec la gestionnaire administrative et financière du Parc en charge du suivi des subventions

- Suivre administrativement et financièrement le programme au service de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du programme.
- Assurer le suivi technique, le contrôle des opérations menées et l'évaluation du programme.

Cadre d'emploi de rattachement :

Filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux

Recrutement par voie contractuelle - CDD de 3 ans

Rémunération : Grade d'attaché territorial, échelon en fonction de l'expérience et régime indemnitaire

Compétences, connaissances requises et aptitudes

• **Savoirs :**

- Formation supérieure (bac + 3 à 5 souhaité) en aménagement du territoire ou développement local et/ou administration des collectivités locales.
- Capacités d'expertise dans le champ du tourisme (culture du tourisme), sur les dispositifs, les procédures et réalités de terrain.
- Expérience en ingénierie de projet et approches territoriales (les expériences dans les structures de territoire (parcs ou pays) sont à valoriser.
- Bonnes aptitudes en ingénierie financière, connaissance des dispositifs européens et des procédures de demande de subvention.
- Connaissance de la comptabilité (publique) : expérience de gestion ou d'animation de programmes européens (LEADER, FEDER, ALCOTRA...) appréciée.

• **Savoir-faire :**

- Méthodes et techniques liées à l'animation, la médiation, la conduite de projets et de réunion.
- Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs.
- Qualités relationnelles et rédactionnelles.
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG.
- Permis B obligatoire.

• **Savoir-être :**

- Autonomie, prise d'initiative, sens de l'organisation, aptitude à travailler en équipe, ouverture aux approches complexes, écoute, dialogue

Considérant que ce poste est tributaire de financements non pérennes.

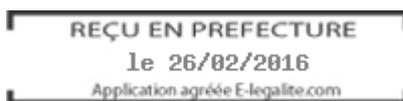
Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Approuvent la création d'un poste de chef de projet espace valléen, selon le profil ci-dessus,
- Disent que cet emploi sera pourvu par la voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelable une fois,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-06

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Création d'un poste de chef de secteur écocarde – technicien naturaliste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016 du Parc du Verdon,

Considérant le profil de poste suivant :

Missions :

I/ Mission Ecogarde (50%) :

Depuis sa création le Parc Naturel Régional du Verdon est confronté entre autres enjeux à celui de son appropriation par les habitants du territoire et aux déséquilibres liés au tourisme de masse.

C'est dans ce contexte que l'opération « Ecogarde » a été mise en place en 2002.

C'est essentiellement une opération de communication qui répond aux besoins d'accueillir, d'informer, prévenir, surveiller et de sensibiliser le public, mais aussi de promouvoir le territoire et de valoriser les personnes qui s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Il s'agit de l'accueil, de l'information et de la sensibilisation des nombreux visiteurs du Verdon (volet communication de la gestion du tourisme de masse), mais aussi de ses habitants (participation à l'appropriation des enjeux du territoire et de l'outil *parc naturel régional* par les habitants).

Le rôle des écocardes est caractérisé par sa transversalité et sa **polyvalence**. D'ailleurs la mission écocarde de l'agent constituera 50% de son temps de travail, le reste étant affecté à des missions d'inventaire naturaliste.

Cette opération est constituée par l'agglomération d'actions diversifiées, mais liées par le témoignage de terrain des écocardes.

Placé sous l'autorité de la direction, coordonné par la responsable du pôle sites, aménagements et paysages (réfèrent fonctionnel) et encadré par le coordinateur des écocardes :

1- Chef de secteur :

- le (la) technicien (ne) écocarde sera chargé(e) à l'année de sensibiliser les acteurs du territoire et les visiteurs du Parc du Verdon au respect de l'environnement et du cadre de vie en général. Il travaillera en appui du coordinateur des écocardes. Dans ce cadre, il sera chargé d'appuyer la réalisation des programmes de sensibilisation adaptés aux problématiques rencontrées,



- il (elle) secondera le coordinateur des écocardes dans certaines missions générales en hors saison (veille sur l'ensemble du territoire, démontage d'infrastructure légère, rapport d'activité...),
- il (elle) est également chargé(e) en période estivale, d'encadrer l'équipe centrale des écocardes. Il concentrera ainsi son travail sur l'encadrement des tâches quotidiennes des écocardes du secteur considéré (sensibilisation de terrain auprès du grand public, suivi de fréquentation de certains sites particulièrement sensibles, constatation des infractions, sécurisation des publics, animations ponctuelles) et sera donc chargé du traitement des comptages qui seront effectués, du suivi et de la synthèse des rapports quotidiens. Durant cette même période, il pourra se dégager du temps pour assurer les animations de sensibilisation auprès des acteurs saisonniers et poursuivre son travail relationnel en la matière,
- il (elle) sera également chargé(e) de rédiger des comptes rendu sur des problématiques diverses (circulation motorisée, décharge...),
- il (elle) sera amené(e) à soutenir et animer certains projets, par exemple :
 - Diffusion des outils de sensibilisation gérés par les écocardes (autocollants de sensibilisation mis à disposition des loueurs d'embarcations...)

2- Accompagnement des manifestations sur le territoire :

- il (elle) aura également pour mission en appui au coordinateur des écocardes le suivi de l'organisation des manifestations sportives ayant un impact potentiel sur les milieux naturels (accompagnement vers l'éco-responsabilité des manifestations, tenue de stand...), en lien avec le pôle diffusion des connaissances.

II/ Missions d'inventaires naturalistes (50%) :

Dans un objectif de suivi de la biodiversité sur son territoire, en lien avec les enjeux et pressions identifiés dans la Charte ; et de la prochaine déclinaison de la Trame verte et bleue sur son territoire, le Parc naturel régional du Verdon porte un certain nombre d'inventaires/suivis scientifiques pluriannuels.

Ces suivis portent sur un cortège d'espèces retenues comme bio-indicatrices de l'état de conservation des milieux.

Profil :

De niveau Bac +2/+3 en gestion des espaces naturels, techniques d'inventaires naturalistes et méthodologies d'analyses, aménagement du territoire, etc. possédant :

- une grande aptitude au contact, polyvalence, pédagogie, écoute, dialogue, recul, psychologie, sens de la diplomatie,
- Aptitude rédactionnelle sérieuse (rapports, définition des messages, etc.),
- Autonomie, prise d'initiative, sens de l'organisation, respect de la hiérarchie,
- Une expérience d'écogarde sera un plus non-négligeable,
- Capacité à encadrer une équipe, aptitude à travailler en équipe,
- Capacité réelle, gout pour le travail de terrain et bonne condition physique,
- Sens de l'observation et rigueur scientifique (observations, comptages...),
- Bonnes connaissances naturalistes, notamment à l'identification des oiseaux (espèces des milieux agricoles, semi-ouverts et rupestres),
- Une bonne connaissance du territoire du Parc du Verdon sera appréciée, ainsi qu'une connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
- Savoirs en tourisme et en environnement,
- Maîtrise de l'outil informatique et de la photographie numérique : traitement de texte, tableur, Internet, SIG, Adobe Illustrator ou Photoshop serai un plus...
- La maîtrise d'une langue étrangère (anglais ou allemand appréciée),
- Permis B obligatoire.

Considérant que ce poste est tributaire de financements externes au PNR Verdon acquis pour une durée déterminée ;

Considérant que le recrutement se fera par voie contractuelle pour une durée de 12 mois, et que la rémunération s'établira selon l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Décident la création d'un poste d'écogarde – technicien naturaliste à temps complet qui sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 12 mois, selon le profil décrit-ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-07

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Afin de solder l'opération de « réhabilitation de la ferme caprine pédagogique » le Président propose aux membres du comité syndical, au-delà des restes à réaliser, de l'autoriser à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2016 prévu le 22 mars 2016, le solde des travaux pour un montant maximum de 5000 €

Ouï l'exposé du Président,

Les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Autorisent le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses de travaux de réhabilitation de la ferme caprine pédagogique (compte 2318, opération n° 19) pour un montant de 5000 €
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	40	40
Total des voix : 54		

Etaient présents :

34 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Luc RAMU : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les Bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Gilles PERRIER** : Les Salles sur Verdon ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA CHAUVEAU** ; **Patrick ROY** : Roumoules ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
04/02/2016

Délibération n°
16-02-CS1-08

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Nathalie PEREZ LEROUX, Conseil départemental du Var

4 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 4 voix) :

Eliane BAREILLE, **Roselyne GIAI-GIANETTI**, **Jean BACCI**, **Mireille BENEDETTI**

Création d'un poste de chef de secteur écocarde – valorisation de la randonnée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016 du Parc du Verdon,

Considérant le profil de poste suivant :

Missions :

Placé sous l'autorité de la direction, et en lien direct avec le responsable du pôle sites et paysages du Parc naturel régional du Verdon, le chef de secteur écocarde randonnée poursuit deux missions principales :

- Il est à mi-temps écocarde chef de secteur sud en lien étroit avec le coordonnateur des écocardes,
- Il est à mi-temps chargé d'accompagner le chargé de mission tourisme durable sur la stratégie randonnée menée par le Parc.

1) Participation à la stratégie de mise en œuvre de la charte

Comme tous les membres de l'équipe, l'écocarde randonnée :

- en lien avec le responsable administratif, participer à la préparation des séances des instances délibérantes du Parc et à l'exécution des décisions qui y sont prises
- participer à l'élaboration du programme d'action annuel et pluri-annuel et du budget en identifiant les besoins techniques, financiers et humains liés à son activité

2) Activités

2.1. Ecocardes (50%)

Depuis sa création le Parc Naturel Régional du Verdon est confronté entre autres enjeux à celui de son appropriation par les habitants du territoire et aux déséquilibres liés au tourisme de masse.

C'est dans ce contexte que l'opération « Ecocarde » a été mise en place en 2002.

C'est essentiellement une opération de communication qui répond aux besoins d'accueillir, d'informer, prévenir, surveiller et de sensibiliser le public, mais aussi de promouvoir le territoire et de valoriser les personnes qui s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Il s'agit de l'accueil, de l'information et de la sensibilisation des nombreux visiteurs du Verdon (volet communication de la gestion du tourisme de masse), mais aussi de ses habitants (participation à l'appropriation des enjeux du territoire et de l'outil parc naturel régional par les habitants).



Le rôle des écocardes est caractérisé par sa transversalité et sa polyvalence.

Cette opération est constituée par l'agglomération d'actions diversifiées, mais liées par le témoignage de terrain des écocardes.

- Chef de secteur :
- Valorisation des observations :
- Accompagnement des manifestations sur le territoire :

2.2. Randonnée (50%)

Le Parc a identifié, dès sa création, la randonnée comme l'un des vecteurs importants de découverte douce de son territoire.

Le poste de technicien randonnée vise à accompagner et structurer l'offre d'itinérance en lien étroit avec les Conseils Généraux du Var et des Alpes de Haute Provence engagés dans la mise en œuvre des Plans Départementaux de Randonnée. Cette action s'inscrit également en cohérence avec le développement de la filière autour des pratiques cyclable pour laquelle la Parc a engagé une convention de partenariat avec l'association Vélo Loisirs Provence.

- Etat des lieux et observations des réseaux d'itinérance (existant et potentiel)
- Aide à la structuration de l'offre de randonnée et d'itinérance
- Promotion

Cadre d'emploi de rattachement

Filière technique, catégorie B

COMPETENCES, CONNAISSANCES REQUISES ET APTITUDES :

* Savoirs :

Savoirs en tourisme et en environnement,
Connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
Connaissance des dispositifs et des acteurs du domaine rural et de l'aménagement du territoire,
Connaissances et intérêt pour les pratiques de randonnées,
Bonne connaissance du territoire du Parc du Verdon.
Sensibilité au développement rural et au tourisme durable,
Maîtrise d'une langue étrangère

* Savoir-faire :

Aptitude au contact, polyvalence, pédagogie, écoute, dialogue, recul, psychologie, sens de la diplomatie,
Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs,
Maîtrise de l'outil informatique et de la photographie numérique : traitement de texte, tableur, Internet, SIT, SIG, Adobe Illustrator ou Photoshop
Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG,
Permis B obligatoire.

* Savoir-être :

Autonomie, Prise d'initiative, Sens de l'organisation, Sens de l'observation et rigueur scientifique (observations, comptages...),
Ouverture aux approches complexes, Ecoute, dialogue, Aptitude à travailler en équipe, Capacité à encadrer une équipe, Capacité réelle, gout pour le travail de terrain et bonne condition physique,

Considérant que ce poste est tributaire de financements externes au PNR Verdon acquis pour une durée déterminée ;

Considérant que le recrutement se fera par voie contractuelle pour une durée de 12 mois, et que la rémunération s'établira selon l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Décident la création d'un poste de chef de secteur écocarde – valorisation de la randonnée à temps complet qui sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 12 mois, selon le profil décrit-ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

